



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

## **Arrêté électoral particulier n°2023-01-12-7**

**Recevabilité de la liste de candidat(e)s**

**relatif à l'élection des représentant(e)s du collège usager(ère)s**

**au Conseil de l'UFR Sciences humaines et arts**

**de l'Université de Poitiers**

**La Présidente de l'Université de Poitiers**

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-22-11-2019-01 portant approbation des statuts de l'UFR SHA

- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 11 janvier 2023 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

La liste de candidat(e)s qui suit est déclarée recevable à l'élection du collège usager(ère)s, au Conseil de l'UFR Sciences humaines et arts, et est arrêtée comme suit :

- La liste « La parole aux étudiant.e.s »

### Article 2 :

La liste de candidat(e)s recevable est annexée au présent arrêté.

### Article 3 :

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que son Responsable administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(ric)e(s) par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

### Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



Fait à Poitiers, le 12 janvier 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Université de Poitiers

**UFR Sciences humaines et arts**

Scrutin du 24 janvier 2023

Collège : usager(ère)s

Liste : ***La parole aux étudiant.e.s***

1 Chloé FREYGNAC-VERDIER	2 Thomas GUGLIELMO
3 Yara KOUAIDER	4 Alistair HENDERSON
5 Noémie GUYOMARC'H	6 Matteo MADIER
7 Lou JEZEQUEL	8 Sylvain GUILHEM
9 Nina Lynca IRADUKUNDA	10 Nathan RENARD

---

Université de Poitiers

**UFR Sciences humaines et arts**

Scrutin du 24 janvier 2023

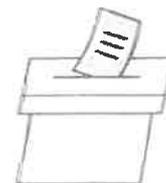
Collège : usager(ère)s

Liste : ***La parole aux étudiant.e.s***

1 Chloé FREYGNAC-VERDIER	2 Thomas GUGLIELMO
3 Yara KOUAIDER	4 Alistair HENDERSON
5 Noémie GUYOMARC'H	6 Matteo MADIER
7 Lou JEZEQUEL	8 Sylvain GUILHEM
9 Nina Lynca IRADUKUNDA	10 Nathan RENARD

## **Profession de foi de la liste « La parole aux étudiant-e-s »**

Le mardi 24 janvier 2023 aura lieu un scrutin permettant de compléter la liste actuelle des élu-e-s étudiant-e-s au conseil d'UFR de Sciences Humaines et Arts (SHA). En effet, suite au départ de plusieurs élu-e-s en début d'année universitaire, 6 sièges de titulaires sont vacants (ainsi que les sièges des suppléant-e-s associés).



Le conseil d'UFR vise à gérer le fonctionnement global de l'UFR SHA, que ce soit en termes de formation, de recherche ou de gestion logistique et administrative. Il prend des décisions concernant le règlement intérieur, les besoins d'enseignant-e-s, l'organisation du contrôle des connaissances, la répartition du budget, etc. Chacune de ces décisions est prise en considérant le cadre imposé par l'Université de Poitiers et la marge de manœuvre laissée à chaque composante.

La place des étudiant-e-s y est primordiale et nous souhaitons donc assurer une représentation la plus juste possible afin de faire valoir le point de vue de chacun-e d'entre vous. Pour cela, nous sommes issu-e-s de différents départements de formation répartis sur les deux sites (campus et centre-ville), allant de la licence au doctorat.

### **Travailler aux côtés des élu-e-s actuel-le-s**

Depuis plusieurs semaines déjà, nous sommes en contact avec les actuel-le-s élu-e-s au conseil d'UFR afin de comprendre leur rôle, le fonctionnement de l'UFR et de son conseil, les moyens de communication utilisés, les projets mis en place, etc.



Dans cette optique-là, plusieurs membres de la liste « La parole aux étudiant-e-s » ont eu l'occasion d'être invités aux deux derniers conseils d'UFR afin d'assurer une meilleure représentativité étudiante, au vu du faible nombre d'élu-e-s restants. Cela a renforcé notre envie de nous investir au sein de l'UFR et de travailler avec les élu-e-s actuel-le-s. Ces derniers ont menés des projets qui nous ont intéressés tels que :

- Participation à la « mission-temps », dirigée par le Bureau de la Vie Etudiante de l'Université de Poitiers. Cela a permis de faire remonter le besoin d'avoir une pause méridienne de minimum 1h, idéalement 1h30, afin de permettre à chacun-e de manger et se reposer convenablement. Le projet de création d'un nouveau lieu de restauration en centre-ville a également été appuyé.
- Finalisation du projet de « La Longère » sur le site du centre-ville : choix du mobilier et des décorations, réflexion sur les horaires d'ouverture, participation à l'inauguration.

## **Profession de foi de la liste « La parole aux étudiant-e-s »**

- **Création d'un répertoire des délégué-e-s de l'ensemble des promotions de SHA, qui ont ensuite été invité-e-s à rejoindre un groupe messenger afin d'assurer une meilleure communication entre les délégué-e-s et les élu-e-s.**
- *(En cours)* **Mise en place d'un questionnaire permettant de comprendre les impacts que la fermeture de la BU Michel Foucault le samedi a sur les étudiant-e-s de SHA.**

### **Mettre en place de nouveaux projets**

**Si nous, la liste « La parole aux étudiant-e-s » sommes élu-e-s, nous avons la volonté de poursuivre le travail réalisé par les élu-e-s étudiant-e-s depuis plusieurs années déjà.**



- **Mise en place d'une boîte à idée en A4, comme celle déjà existante sur le site du centre-ville afin de faciliter la communication avec les étudiant-e-s de psychologie et géographie.**
- **Mettre plus en avant l'existence des élu-e-s étudiant-e-s au sein de l'UFR et le fonctionnement du conseil via des affichages dans les lieux de vie étudiants et sur les réseaux sociaux.**
- **Continuer à demander la présence systématique des délégué-e-s de promotion aux réunions de départements afin que le point de vue étudiant soit mieux pris en compte dans les instances de l'UFR et que les délégué-e-s puissent s'y investir.**
- **Favoriser l'engagement des étudiant-e-s et faire en sorte que ce dernier soit mieux reconnu à l'échelle de l'Université de Poitiers, que ce soit au sein des associations étudiantes ou des différentes instances décisionnaires.**



En parallèle de ces différents projets, nous souhaitons continuer à faire remonter les problématiques étudiantes au sein du conseil d'UFR, via un contact solide avec les étudiant-e-s de toutes les promotions. Nous sommes là pour défendre vos droits et trouver des solutions pour vous et avec vous.

**Surtout n'oubliez pas : Voter pour nous, c'est avant tout voter pour vous.**

**La parole aux étudiant-e-s**



HUMANES  
ARTS